



CIAS DU 05 AVRIL 2018.

## DÉCLARATION LIMINAIRE CGT

Dans la continuité de l'année 2017, 2018 reste inscrite dans un climat toujours plus difficile pour les agents et pensionnés dont le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader.

De plus les agents ont dû faire face à la réforme territoriale particulièrement régressive imposée par le gouvernement. Elle a impacté négativement les SRIAS et leur fonctionnement. Elles ne disposent plus des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins des agents du fait des politiques d'austérité mises en œuvre.

Néanmoins notre détermination à obtenir les réponses nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux à l'ensemble des personnels reste intacte... IMPOSER la voie du progrès, celle de la garantie d'une ASI de **proximité** et de **haut niveau** à l'ensemble des agents, fonctionnaires, non titulaires, retraités.

Pour y parvenir encore faut-il que le gouvernement renonce à sa politique de **régression sociale**, et notamment aux milliards d'euros de cadeaux servis aux actionnaires, à la suppression de l'ISF, en résumé une politique au service du **capital et des plus riches**.

En s'attaquant au statut des fonctionnaires, il s'attaque aussi à l'action sociale. En se mobilisant fortement le 22 mars dernier, les agents ont pourtant réaffirmé, entre autres, leur exigence quant à la mise en œuvre d'une action sociale de haut niveau.

Oui, l'état employeur doit commencer par respecter la pleine application de l'article 9 du titre 1 de la loi statutaire.

Ainsi, tous les agents actifs, titulaires et non titulaires rémunérés sur le budget de l'État, les pensionnés et leurs ayants droits doivent être bénéficiaires de l'ensemble des prestations interministérielles d'action sociale (y compris les agents publics de l'état exerçant en EPA ou EPLE), ainsi que les agents de l'état mis à disposition dans une collectivité territoriale, des établissements publics, des associations.

L'état employeur doit sécuriser l'ASI en faveur des agents, actifs et retraités dont elle a la responsabilité, à travers la confirmation de l'exonération de l'action sociale au titre des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

La CGT réaffirme aujourd'hui que l'ASI, qui a exclusivement un caractère social n'est ni un complément de rémunération, ni un avantage en nature, ni un palliatif aux insuffisances salariales.

La question des pensionnés placés sous votre responsabilité se pose.

Après avoir été injustement évincés du CIAS et des SRIAS, l'appauvrissement qui s'aggrave et qui frappe plus particulièrement les femmes fait apparaître de nouveaux besoins, que la hausse de la CSG est venue fragiliser un peu plus. Soyons précis, l'ASI les concernant se résume essentiellement à l'AMD. Il est urgent de répondre aux revendications spécifiques des retraités. C'est pourquoi la CGT réitère sa demande d'ouverture d'un processus dédié.

Que dire de l'ordre du jour de ce CIAS d'enregistrement ? Le point sur l'accord cadre concernant crèches n'y est même pas abordé ! La CGT, soucieuse d'un dialogue social constructif et efficient, alerte sur la pauvreté de ce CIAS et d'une certaine dérive qui s'accroît.

Une nouvelle fois, aujourd'hui vous organisez toute une série de dysfonctionnements afin de rendre inefficace l'ASI, pour mieux demain la démanteler.

A l'échelon local, nous en avons l'exemple avec la SRIAS hauts de France. Des freins sont mis en place par l'administration préfectorale afin d'empêcher les actions en faveur des agents, actions pourtant entreprises par les commissions de la SRIAS.

De même, la CGT s'interroge légitimement sur les sous-consommations et la non distribution effective de l'ASI à l'ensemble des agents.

Seraient-elles organisées ou est-elle simplement due à une inertie institutionnelle ?

La DGAFP prendra-t-elle les mesures pour que l'exécution soit au niveau des 119 millions d'euros qui sont alloués à l'ASI ?

Prenons l'exemple du CESU, si nous pouvons noter une évolution timide, mais favorable pour ce dispositif avec une revalorisation de 5%, le projet de circulaire est lui toujours en cours de validation.

Ce qui risque inévitablement d'impacter le niveau de consommation de ce dispositif.

Plus globalement, il est temps de nous poser les vraies questions sur l'ASI et d'en débattre collectivement.

Alors la CGT le réaffirme, nous sommes prêts à discuter de tous les points :

- une gestion exercée par les représentants du personnel (avec une gouvernance type EPA ou association et la création d'une commission du CSFPE dédiée à l'ASI/ qui serait une véritable tutelle politique)

-la création d'une instance interministérielle départementale d'action sociale,

-la démocratisation du fonctionnement des instances d'ASI (passons du consultatif au décisionnel),

-la création d'un outil national spécifique en charge du logement,

-le financement sécurisé à la hauteur des besoins,

-la définition d'un nouveau mode de calcul de revalorisation des PIM,

-le développement des politiques sociales,

-le maintien et le développement des équipements collectifs- patrimoine de l'état,

-le contenu émancipateur des actions, qui mette celle ou celui qui pratique en position d'acteur.

Force de proposition, la CGT vous demande d'ouvrir les processus de négociations nécessaires dans ce sens, qui soient intégrés dans l'agenda social. A défaut les CIAS seront vidés de leurs substances, éludant les questions fondamentales, malgré le travail sérieux de l'intersyndicale et des agents du 5BAS.